

## COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

---

Point I

---

### APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 18 MARS 2022

---

(Procès-verbal adopté par délibération n°2022-5 du 7 octobre 2022)

## PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 18 mars 2022 à 10 heures 17, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER.

*Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (145/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.*

---

**M. SADDIER** souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de bassin ainsi qu'à Monsieur le Préfet de région, M. MAILHOS, qu'il remercie pour sa présence, et ouvre la séance.

**M. SADDIER** salue le retour de M. HERISSON au comité de bassin, comme représentant du comité régional du tourisme. Il remercie les services de l'agence de l'eau et de la DREAL de bassin pour l'important travail fourni qui a permis aux membres du comité de bassin de construire un projet de SDAGE ambitieux et équilibré. Il souligne que le comité de bassin Rhône-Méditerranée a su travailler de façon exemplaire, dans l'écoute des avis de chacun et en sachant à chaque fois trouver la voie la meilleure pour aboutir à un consensus tout en gardant à l'esprit les objectifs à atteindre. Il forme le vœu que cet esprit de consensus soit conservé lors du vote du projet de SDAGE. En ces temps troublés par la crise sanitaire et maintenant par la guerre en Ukraine, savoir se retrouver sur un projet commun est un bien inestimable.

**M. MAILHOS** souhaite la bienvenue aux membres du Comité de bassin. Il remercie M. SADDIER pour son implication dans les débats sur l'eau et salue à son tour le travail accompli par les services de l'Etat et de l'agence de l'eau. Il appelle les membres du comité de bassin à être à la hauteur de la qualité du travail fourni. Il y a deux façons d'affronter les difficultés et les crises : être unis autour de l'essentiel ou se diviser sur l'accessoire. Il espère que le comité de bassin saura opter pour la première.

## **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021**

**M. SADDIER** demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 10 décembre 2021 et constate qu'il n'y en a pas.

***Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par délibération n° 2022-1.***

## **II. ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2022-2027**

**M. SADDIER** donne la parole à Madame ASTIER-COHU pour la présentation du projet de SDAGE et de ses documents d'accompagnement.

*Une présentation est projetée en séance.*

*Madame ASTIER-COHU détaille cette présentation.*

**M. SADDIER** remercie Madame ASTIER-COHU et au-delà d'elle les équipes de l'Agence de l'eau et de la DREAL de bassin pour le travail accompli. Il donne la parole à M. ROYANNEZ.

**M. ROYANNEZ** souhaite revenir sur la demande exprimée par la profession agricole lors du bureau du Comité de bassin cet automne, à savoir qu'il puisse être fait référence aux conclusions du Varenne agricole de l'eau dans le SDAGE. Il propose donc que, dans le 2<sup>ème</sup> item de la disposition 0-02, après le mot « agriculture », soit ajouté dans une parenthèse : « conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique avec les plans régionaux d'adaptations au changement climatique ». Cet ajout lui semble indispensable, mais il est prêt à en revoir le libellé précis si cela permet de trouver un compromis acceptable par tous.

**M. SADDIER** comprend la demande de la profession agricole, qui, sur le fond, ne remet pas en cause l'équilibre général du document. Il n'acceptera pas en effet que l'équilibre général du document soit changé mais il reste ouvert à des ajustements si cela permet à chacun de s'y retrouver encore un peu plus.. Il donne la parole à Monsieur PULOU, vice-président du comité de bassin.

**M. PULOU** salue les membres du comité de bassin et souligne que le collègue des usagers non-économiques a été saisi de cette proposition d'amendement. Il regrette cette démarche de dernière minute, alors qu'il lui semblait que tous les représentants des divers collègues s'apprêtaient à voter positivement sur le document, qui comme cela a été dit, est l'aboutissement d'un long travail, avec des contributions et des concessions des uns et des autres. Il ne voudrait pas que se passe aujourd'hui ce qui s'est déroulé dans le bassin Adour-Garonne, avec une modification de dernière minute demandée par les représentants agricoles et imposée par le représentant de l'Etat, qui a provoqué le vote défavorable des associations de protection de la nature et des pêcheurs.. Rien ne justifie de faire référence aux conclusions du Varenne dans le SDAGE. Si le Gouvernement et les pouvoirs publics souhaitent donner un prolongement à ces conclusions, ce n'est pas de la responsabilité du Comité de bassin, selon lui. Le Comité de bassin n'est responsable que de ce dont il a débattu.

**M. SADDIER** remercie MM. ROYANNEZ et PULOU pour leurs interventions, qui montrent que l'on sait se parler en restant mesuré au sein du comité de bassin. Il donne la parole à Monsieur BRELY.

**M. BRELY** regrette fortement cette proposition d'amendement de dernière minute. Il souligne la qualité de la concertation qui a prévalu dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, ainsi que l'important travail technique mené par le secrétariat du Comité de bassin. Le monde de la pêche qu'il représente aurait souhaité que le SDAGE aille plus loin dans un certain nombre de domaines mais il a accepté un certain nombre de compromis. Pour autant, le

SDAGE proposé est un document qui reste ambitieux et présente même des avancées notables par rapport aux versions précédentes, en particulier en ce qui concerne la préservation du milieu avec le renforcement de l'impératif de non-dégradation et de l'application de la séquence « ERC », la gestion quantitative, la diminution des impacts des éclusés ou bien encore la préservation des réservoirs biologiques. Le monde de la pêche se propose donc de voter à l'unanimité en faveur de ce projet de SDAGE.

**M. SADDIER** remercie Monsieur BRELY et donne la parole à Monsieur BONNETAIN.

**M. BONNETAIN** salue l'assemblée. Il se retrouve dans les propos introductifs de Monsieur le préfet et Monsieur le président. Il pense que cette enceinte a beaucoup travaillé, les membres autant que les services techniques de la DREAL et de l'Agence de l'eau. Il voulait aussi remercier Monsieur le président SADDIER, car il porte haut les couleurs du Bassin, mais aussi celles de l'eau. Il est important de rappeler ce qu'est la politique de l'eau. La proposition d'amendement des représentants agricoles ne doit pas remettre l'ensemble du projet en cause. Il est important, selon lui, que le comité de bassin envoie avec son vote un message d'unité et de force. Il rappelle que le pilier de ce SDAGE est le changement climatique. Le vote du SDAGE est un moment important pour le comité de bassin. Il votera en faveur de ce projet de SDAGE et espère une grande unanimité dans cette assemblée.

**M. SADDIER** remercie Monsieur BONNETAIN. Il donne la parole à Madame VIGNON.

**Mme VIGNON** souhaite s'associer au propos de Monsieur BONNETAIN. Les associations de protection de la nature sont très surprises de cet amendement de dernière minute. Le travail de préparation, depuis deux ans et demi, a été très important. Elle souhaite saluer le travail énorme des services de l'Agence de l'eau et de la DREAL qui ont permis d'aboutir à un document remarquable. Il est dommage, par un tel amendement de dernière minute, de remettre en cause ce travail.

**M. SADDIER** remercie Madame VIGNON et donne la parole à Monsieur BLAIN.

**M. BLAIN** note que les membres du comité de bassin sont tous unanimes sur la qualité du produit et sur la démarche qui a conduit à cette production. Il serait vraiment dommage de rester sur une mauvaise note. Avec sa proposition d'amendement, la profession agricole souhaite que les plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique soient évoqués, mais il existe d'autres domaines pour lesquels d'autres outils mériteraient aussi d'être cités. Il lui semble donc sage que l'amendement soit retiré. L'État saura décliner les politiques avec les outils adaptés, sans qu'il soit nécessaire que le SDAGE les cite tous.

**M. SADDIER** remercie Monsieur BLAIN et donne la parole à Madame MARTIN.

**Mme MARTIN** rappelle que la région Sud a l'habitude de travailler de manière concertée sur la politique de l'eau, notamment avec l'AGORA. Elle votera pour approuver le document. Elle profite de sa prise de parole pour rappeler l'action de la région Sud pour soutenir l'irrigation agricole et regrette à ce propos que la cartographie qui doit être annexée au PSN semble prévoir d'identifier les bassins de la Durance et du Verdon en état « moins que bon », ce qui contraindrait les possibilités de soutien financier de la région aux projets d'extension de l'irrigation, qui sont essentiels pour l'économie agricole. Sur ces territoires, l'existence de grandes retenues d'eau garantit pourtant la disponibilité de la ressource.

**M. SADDIER** remercie Madame MARTIN. Il donne la parole à Monsieur PAUL.

**M. PAUL** souscrit aux propos de Monsieur le président et de ceux de Monsieur le préfet sur le travail qui a été conduit pour l'élaboration de ce document. Il rejoint également ce qu'a dit Monsieur BONNETAIN. Il souhaite non seulement que le SDAGE soit approuvé, mais surtout qu'il le soit unanimement. Il comprend la demande d'amendement de la profession agricole, car le Varenne de l'eau est un travail très important qui a mobilisé le monde agricole et le ministère de l'environnement. Il souligne qu'il est important qu'il soit fait référence à l'adaptabilité du monde agricole au monde de l'eau. Il doit également être

rappelé que l'agriculture est très importante en France. Il souligne que personne ne remet en cause le rôle primordial de l'agriculture pour l'alimentation des français. Quant à la rédaction précise de l'amendement, il fait confiance au Président pour proposer une rédaction faisant référence aux plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, qui puisse recueillir le consensus.

**M. SADDIER** remercie Monsieur PAUL. Il donne la parole à Monsieur FAURE.

**M. FAURE** souhaite rappeler que les consommateurs consomment de l'eau, mais aussi des produits alimentaires issus de l'agriculture. Ils consomment aussi la nature. Il rappelle que l'esprit du SDAGE est de permettre un usage équilibré de l'eau. S'agissant du projet d'amendement, les consommateurs ne souhaitent pas qu'il soit fait référence au Varenne, qui est une démarche à laquelle ils n'ont pas été associés, mais ils sont d'accord pour qu'il soit fait référence aux plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Ils souhaitent voter favorablement le SDAGE. Il remercie.

**M. SADDIER** remercie Monsieur FAURE. Il donne la parole à Monsieur JEAMBAR.

**M. JEAMBAR** a vécu l'adoption de plusieurs SDAGE. Il remercie M. le président et Monsieur le préfet de jouer un rôle d'apaisement dans un contexte qui est parfois un peu difficile. Il faut entendre les représentants du monde économique, industriels et agriculteurs, qui produisent ce dont nous avons besoin pour vivre, dans un contexte où il va falloir plus produire en France. La proposition de faire référence aux plans régionaux sans citer le Varenne lui semble un bon compromis. Cela permet de rassurer les agriculteurs, sans porter atteinte au futur et à la mise en application du SDAGE. Il pense que les représentants du monde industriel qu'il représente voteront ce SDAGE.

**M. SADDIER** remercie Monsieur JEAMBAR pour son intervention. Il donne la parole à Monsieur BOUCHER, vice-président du comité de bassin.

**M. BOUCHER** souhaite faire une déclaration au nom du collège des usagers économiques. Les usagers économiques tiennent à souligner l'engagement du président SADDIER, ainsi que l'écoute et la contribution des représentants des différents collèges au cours des concertations. Ils remercient l'Agence de l'eau et la DREAL pour le travail réalisé afin d'atteindre un projet de SDAGE équilibré. Des avancées ont été obtenues par les uns et les autres et un compromis acceptable a été trouvé, même si ces documents ne répondent pas complètement à l'ensemble des préoccupations de chacun. Les usagers économiques doivent aussi répondre aux demandes pressantes des autorités publiques et des citoyens pour une plus grande autonomie industrielle, énergétique et alimentaire de ce pays et dans le Bassin. Ainsi le vote définitif du SDAGE et de son programme de mesure est l'occasion de souligner l'extrême complexité de la situation actuelle, l'antagonisme des attentes des uns et des autres et la forte responsabilité qui nous incombe collectivement afin de trouver la voix des compromis. Il est tout aussi urgent de préserver la ressource en eau, en atténuant les impacts du changement climatique, et de relocaliser la production industrielle, consolider la production d'énergie à faible impact carbone et soutenir l'agriculture de proximité et de qualité. Les usagers économiques seront vigilants à ce que la concertation se poursuive au niveau local, pour bâtir ensemble de façon pragmatique et efficace les scénarii de la gestion de l'eau. De plus, pour ne pas alourdir les prélèvements liés à l'eau, ils veilleront à ce que les moyens financiers et humains à disposition soient utilisés à bon escient. L'eau constitue sur l'ensemble des territoires une richesse commune à utiliser au mieux pour répondre à l'ensemble des enjeux et besoins de la société. Il s'agit d'assurer les besoins en eau du monde vivant, mais aussi de pouvoir accueillir de nouvelles productions industrielles grâce à la fourniture de l'eau nécessaire en assurant la flexibilité de la production d'électricité, hydroélectrique notamment, pour réussir la transition énergétique, et si nécessaire de mobiliser des ressources complémentaires pour permettre une production alimentaire sûre. Les usagers économiques sont conscients qu'à ce jour, en fonction de l'actualité, le SDAGE et son application seront impactés par des évolutions réglementaires afin de répondre aux

problématiques futures qu'ils vont rencontrer. Dans ce cadre, le sous collège des usagers économique soutiendra le projet de SDAGE et le projet de programme de mesures.

Suite à une demande de Monsieur PULOU, **M. SADDIER** propose de suspendre la séance. Auparavant, il souhaite souligner qu'aucune intervention n'a consisté à remettre en cause le travail qui a été effectué sur le fond, ni la qualité du document et l'équilibre général du document qui a été présenté.

Il rappelle qu'il n'acceptera pas que soit remis en cause le fond général du document et personne d'ailleurs n'a demandé cela. Il aurait préféré que ce débat se tienne il y a un mois au Bureau du comité de bassin, mais rien n'interdit à un membre du Comité de bassin, jusqu'au dernier moment, de proposer un amendement.

Il rappelle que le SDAGE va vivre grâce à un ensemble de documents qui le déclinent. Il propose un amendement de compromis qui consisterait à rajouter dans le SDAGE la référence aux plans régionaux d'adaptations de l'agriculture au changement climatique. Ainsi, les travaux du Varenne seraient pris en compte par le SDAGE. Il souhaite un compromis acceptable pour les deux principaux collèges qui ont échangé depuis la veille. Il suspend la séance pour un temps le plus court possible de sorte à se mettre d'accord sur la formulation et de passer au vote. Il demande aux responsables de chacun des collèges de se réunir autour de Monsieur le préfet, de Monsieur le directeur général et de lui-même afin de trouver la rédaction qui conviendrait à tous.

*La séance est levée à 10h21 et reprend à 10h34.*

**M. SADDIER** propose que l'amendement suivant, au nom du président et de l'assemblée, soit ajouté dans la disposition 0-02, au 2<sup>ème</sup> alinéa : « Pour cela, des démarches de prospective à long terme doivent être développées, en particulier dans le cadre (...) de l'agriculture (*plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique par exemple*), (...) ».

Il propose dans un premier temps de voter cet amendement. Si cet amendement est adopté, il soumettra ensuite le projet de SDAGE ainsi amendé à l'avis du comité.

*Il met aux voix l'amendement.*

***L'amendement est adopté à l'unanimité par délibération n° 2022-4.***

**M. SADDIER** salue ce vote et donne la parole à Monsieur PULOU.

**M. PULOU** précise que les usagers non-économiques ont accepté de voter cet amendement, car l'essentiel est que l'agriculture évolue et qu'elle soit accompagnée dans cette évolution indispensable. L'amendement qui vient d'être adopté est un compromis qui sauvegarde l'essentiel. Il faut remercier le président SADDIER et le directeur général d'avoir permis de rapprocher les collèges des usagers vers une solution de compromis, c'est une chose qui a une grande valeur pour le bassin.

**M. SADDIER** remercie Monsieur PULOU et donne la parole à Monsieur DESBRUS.

**M. DESBRUS** indique qu'il ne soutenait pas l'amendement initial. Il s'est rallié à la solution de consensus, car le plus important, c'est d'avancer. Il tenait à le faire savoir.

**M. SADDIER** remercie Monsieur DESBRUS et donne la parole à Monsieur ROYANNEZ.

**M. ROYANNEZ** remercie pour cette solution de. Il s'excuse auprès de ceux qui ont pu être choqués par sa proposition d'amendement, car son intention n'était en aucun cas de créer un clivage au sein du comité de bassin. Tout au long du SDAGE il a souligné l'inquiétude de

la profession agricole quant à la limite de l'accès à l'eau pour les activités agricoles futures. Le contexte géopolitique, avec le conflit en Ukraine, montre la nécessité de renforcer l'autosuffisance alimentaire. Le monde entier s'interroge sur la façon de nourrir sa population dans les mois et les années à venir. C'est la même chose pour l'énergie. L'agriculture du bassin peut et doit être une solution. Les travaux menés par l'ensemble des filières agricoles pour l'adaptation, dans le cadre de l'atelier 2 du Varenne agricole sur l'eau, sont là pour le démontrer. Il rappelle que les exploitations agricoles du bassin sont des acteurs clés, pourvoyeuses de solutions et de services environnementaux. Les représentants du monde agricole voteront favorablement ce SDAGE 2022-2027.

**M. SADDIER** remercie l'ensemble des intervenants. Il pense que l'assemblée est maintenant complètement éclairée. Il remercie les uns et les autres et note l'absence de demande de nouvelles interventions. Il demande si un quart du quorum souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Il constate que ce n'est pas le cas et propose donc un vote à main levée. Il met aux voix l'adoption du SDAGE 2022-2027.

***Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 est approuvé à l'unanimité par délibération n° 2022-2.***

**M. SADDIER** salue ce résultat. Ce vote unanime va permettre au Comité de bassin d'aborder les sujets les plus difficiles.

**M. MAILHOS** souhaite ajouter que les membres du comité de bassin peuvent être fiers les uns et les autres du travail accompli depuis deux ans et demi sur ce projet, et de la capacité du collectif à trouver des consensus. Il remercie encore une fois le président SADDIER pour son engagement personnel.

**M. SADDIER** remercie Monsieur le préfet. Il s'excuse d'avoir oublié de saluer Mme DURON, Commissaire du gouvernement, à l'ouverture de cette séance, mobilisé qu'il était à trouver un consensus sur cet amendement.

### **III. AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURE 2022-2027**

**M. SADDIER** donne la parole à Monsieur PITRAT.

*Un document est projeté en séance.*

*M. PITRAT détaille cette présentation.*

**M. SADDIER** remercie M. PITRAT. Il rappelle qu'il s'agit d'un document qui doit être validé et signé par le M. le préfet de bassin, mais que l'avis préalable du Comité de bassin est nécessaire. Il ouvre le débat et donne la parole à Madame VIGNON.

**Mme VIGNON** regrette que la disposition A 5C 02, qui porte sur la réduction des émissions de substances dangereuses, ne se traduise pas par des mesures particulières. Sa demande est que cela soit mentionné dans le prochain programme.

**M. SADDIER** en prend note et donne la parole à Monsieur PULOU.

**M. PULOU** évoque les réunions pour l'élaboration des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) qui doivent se tenir dans tous les départements pour décliner le programme de mesures. Il espère que tous les acteurs des territoires vont se mobiliser dans ces réunions. Ce sont dans ces réunions que le niveau de déclinaison du PDM va s'inscrire dans les faits. Il espère que la concertation dans ces réunions sera de même qualité que celle qui a prévalu pour l'élaboration du PDM qui est soumis au vote.

**M. SADDIER** remercie Monsieur PULOU et donne la parole à Monsieur PITRAT.

**M. PITRAT** confirme que la phase de déclinaison du PDM est une phase très importante au niveau du bassin. Cette déclinaison va mobiliser tous les services de l'État, mais aussi tous les acteurs territoriaux puisque le SDAGE et les grandes orientations doivent être déclinés dans des mesures concrètes. Le PDM cadre les actions, mais il faut aussi que cela soit approprié et concerté au niveau local.

**M. SADDIER** constate qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

*Le programme de mesures 2022-2027 est soumis à l'avis du comité de bassin.*

**Le comité de bassin émet un avis favorable à l'unanimité sur le programme de mesure 2022-2027 par délibération n° 2022-3.**

#### **IV. PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) 2022-2027**

**M. SADDIER** donne la parole à Monsieur CONTE.

*Un document est projeté en séance.*

*M. CONTE détaille cette présentation.*

**M. SADDIER** remercie Monsieur CONTE pour cette présentation et ouvre le débat. Il donne la parole à Monsieur FOREL.

**M. FOREL** souhaite insister sur l'importance que l'Etat doit apporter à la révision des PPRI, dont certains, comme celui concernant sa commune, sont maintenant anciens et incomplets. Il est indispensable de disposer de documents à jour.

**M. SADDIER** remercie Monsieur FOREL et donne la parole à Madame VIGNON.

**Mme VIGNON** souhaitait intervenir sur le même sujet, à savoir les PPRI et leur nécessaire adaptation. De nouvelles méthodes ont été mises au point pour élaborer ces PPRI. Il est très important que toute cette méthodologie soit à jour et s'applique dans la conception des PPRI. Il est important en particulier que soit prise en compte la fragmentation des milieux. Les solutions fondées sur la nature sont un moyen pour réduire les inondations. Il faut aussi s'attaquer aux causes des risques, telles que les infrastructures. En Languedoc-Roussillon, il y a selon elle beaucoup d'infrastructures routières et ferroviaires qui font obstacle à l'écoulement des eaux. Il faut rétablir une transparence de ces ouvrages, plutôt que de chercher à mettre en place des ouvrages de protection des collectivités.

**M. SADDIER** donne la parole à Madame LORENZI.

**Mme LORENZI** rappelle la situation du bassin de la Roya, qui a connu une crue dévastatrice et qui pourtant n'apparaît pas dans la carte comme un secteur prioritaire. Elle souhaite que ce secteur de la Roya ne soit pas oublié.

**M. SADDIER** ajoute qu'il lui semble effectivement surprenant que la Roya ne soit pas prise en compte.

**M. CONTE** précise que Madame LORENZI fait référence à la carte 8A, qui est commune au SDAGE et au PGRI. En effet, la Roya n'apparaît pas explicitement, mais pour autant des réflexions sur la Roya sont déjà lancées par les services de l'État locaux et en premier lieu par la DDTM 06.

**M. SADDIER** donne la parole à Monsieur PULOU.

**M. PULOU** aimerait terminer sur un témoignage. Il a participé à quatre réunions sur la détermination des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans le bassin du Drac avec 4 secteurs identifiés. Ces réunions regroupaient des associations, des élus, des agriculteurs, sur des milieux qui sont semi-urbains (Matheysine), ou plus ruraux (Trièves). Il souhaite témoigner que l'entrée de l'espace de bon fonctionnement est une très bonne

entrée pour faire de la pédagogie sur le risque d'inondation. Plusieurs élus ont ainsi découvert que certains de leurs hameaux et territoires en milieux ruraux étaient concernés par des risques d'inondation alors qu'ils ne le soupçonnaient pas. D'un autre côté, la participation des agriculteurs à ces réunions a mis en lumière les craintes exprimées par M. ROYANNEZ. L'intérêt de cette concertation est que le public comprenne les liens qui unissent ces différents éléments : la gestion environnementale, la prévention des inondations et le fonctionnement des cours d'eau.

**M. SADDIER** remercie Monsieur PULOU pour ce témoignage et demande s'il y'a d'autres demandes d'interventions. Il donne la parole à Monsieur ROY.

**M. ROY** souhaite revenir sur le cas de la Roya. Si elle ne se trouve pas sur la carte commune du SDAGE, c'est parce qu'il s'agit d'une carte sur l'atteinte du bon état dans le SDAGE. Ce sont les rivières qui disposent d'aménagements physiques qui portent atteinte au bon état des eaux qui sont présentes sur ces cartes. La Roya, qui est une rivière assez naturelle, ne figure pas à ce titre sur la carte. Mais cela n'empêche pas d'y conduire, au vu des événements catastrophiques qui l'ont frappée, des actions de préventions contre les inondations.

**M. SADDIER** remercie Monsieur ROY pour ces précisions. Il demande s'il y'a d'autres demandes d'interventions. Il précise qu'il n'y a pas de vote et qu'il s'agit d'un point pour information.

## **V. RÉVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE RHÔNE MÉDITERRANÉE**

**M. SADDIER** donne la parole à Madame MICHAUX, en précisant que cette dernière, bien connue des membres du comité de bassin lorsqu'elle travaillait à la DREAL, est maintenant directrice des interventions à l'agence de l'eau.

*Un document est projeté en séance.*

*Mme. MICHAUX détaille la présentation.*

**M. SADDIER** remercie Mme MICHAUX pour cette présentation. Il précise que ce projet est une sorte de mini SDAGE en termes d'enjeux et de travaux. Les membres du comité de bassin vont devoir se mobiliser et cela fera l'objet de discussions. Il demande aux membres du Comité de bassin de s'inscrire dans les groupes de travail qui vont se mettre en place, dans un premier temps avec des réunions par catégories d'usagers, et ensuite avec des réunions par grands enjeux.

**M. LAVRUT** souhaite que le secrétariat technique qui pilote ce travail et réunit l'Agence de l'eau, la DREAL et l'OFB soit aussi élargi à la DRAAF de Bassin.

**M. SADDIER** indique que c'est ce qui est prévu.

**Mme MICHAUX** précise qu'il est prévu d'impliquer la DRAAF de bassin dans le Comité technique. Le secrétariat technique de bassin comprend effectivement: l'Agence de l'eau, la DREAL de bassin et l'OFB, qui sont les organismes qui ont des regards transversaux sur les politiques de l'eau et du bassin. Mais il est bien prévu d'associer la DRAAF et l'ARS au Comité technique sur la révision du PPACC.

**M. ROY** ajoute qu'en effet le secrétariat technique de bassin est une structure pérenne. C'est cette structure qui a travaillé sur le SDAGE, sur le programme de mesures et sur les sujets du bassin. Mais pour ce dossier particulier du PBACC, et compte tenu des enjeux agricoles, il est bien prévu d'intégrer la DRAAF de bassin dans le groupe de pilotage technique.

**M. SADDIER** donne la parole à Monsieur HERISSON.

**M. HERISSON** souligne l'importance du PBACC. Il représente dorénavant le tourisme, qui est une activité très impactée par le réchauffement climatique, qu'il s'agisse des activités estivales ou des activités hivernales. Les comités régionaux de tourisme devront prendre connaissance de ce PBACC.

**M. SADDIER** donne la parole à Monsieur PULOU.

**M. PULOU** souhaite faire une intervention sur les cartes de vulnérabilité. Il demande s'il peut espérer un niveau de détails plus fin qui permettrait de prendre en compte les zones plus petites. Sera-t-il par ailleurs possible d'indiquer les pertes de ressources en eau déjà avérées sur certains bassins. Par exemple sur le bassin du Drac les volumes ont baissé de 10 à 20%.

**M. ROY** répond que c'est ce qui est prévu pour le diagnostic. Il rappelle qu'il s'agit avant tout d'une actualisation du PBACC de 2014. Le diagnostic sera notamment nourrie par l'étude en cours sur l'hydrologie du Rhône.

**Mme MICHAUX** ajoute que l'objectif est de prendre en compte les nouvelles données disponibles sur l'hydrologie des cours d'eau et les prélèvements, afin d'actualiser le diagnostic au vu de la situation actuelle. Sur le niveau de finesse des cartes, cela fait partie des points qui doivent être regardés dans le détail. Il s'agit en effet d'élaborer des cartes de niveau bassin.

**M. SADDIER** donne la parole à M. PAUL.

**M. PAUL** pense que l'une des mesures d'adaptation au changement climatique est d'améliorer la connaissance. Il faut, selon lui, développer à une maille plus fine des instruments de mesures et des réseaux de mesures. Il souhaite appeler l'attention du Comité de bassin sur le niveau de disponibilité de la ressource inédit dans lequel se trouve déjà le département des Alpes-Maritimes. Il a beaucoup été question des inondations jusqu'à présent. Or, au cours des mois de janvier et février, le département des Alpes-Maritimes a battu un record du nombre d'heures d'ensoleillement et de températures. Le département se trouve ainsi en situation de déficit de pluviométrie, à un niveau le plus faible depuis plus de 60 ans. Le lac du Broc par exemple est à la côte des fins d'été alors que nous sommes au mois de mars. Les crues sont dévastatrices et en tant qu'élus de la Métropole Nice Côte d'Azur, il peut témoigner de la catastrophe qui a eu lieu dans les vallées de l'arrière-pays. Il aimerait d'ailleurs remercier l'Agence de l'eau et le président pour la réactivité avec laquelle ils sont venus en aide à ces territoires. Mais désormais, les territoires sont confrontés à une autre difficulté majeure qui est l'absence d'eau. L'été risque d'être compliqué.

**M. SADDIER** remercie M. PAUL. Il constate lui aussi qu'il pleut moins. Dans certains cas il ne pleut plus. Et quand il pleut, il pleut trop. Cela n'est pas rassurant. Dans les Alpes du Nord, les précipitations étaient très excédentaires en neige jusqu'au mois de décembre. Mais janvier, février mars n'ont connu ni pluie, ni neige. S'il ne pleut pas en avril et en mai, on peut s'attendre à un été très compliqué.

**Mme VIGNON** ajoute que ces situations de grandes sécheresses ont une incidence sur les forêts. Ces forêts et leur état devraient être pris en compte car cela a une incidence sur l'eau. Elle constate une évolution qui est très importante avec un dépérissement des forêts, ce qui se traduit par des modifications de la rétention d'eau et de nombreux problèmes induits.

**M. SADDIER** rejoint Madame VIGNON, en notant que les incendies de forêt ne se limiteront plus au pourtour méditerranéen, mais qui vont remonter dans la partie nord du bassin. Il faut s'y préparer.

En conclusion, il remercie l'ensemble de l'assemblée pour la richesse des échanges et renouvelle ses remerciements aux services de l'État, de l'agence de l'eau, ainsi qu'aux membres du bureau du comité de bassin pour leur mobilisation dans les travaux du comité de bassin.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 39.*

Le directeur général de l'agence de l'eau,  
chargé du secrétariat,

**SIGNÉ**

Laurent ROY

## SEANCE DU COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE DU 18 MARS 2022

### LISTE DE PRESENCE

**Quorum : 145/165** (74 présents et 71 pouvoirs)

#### Membres présents du collège élus:

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BARBIER Marie-Claire, maire de Chindrieux (73)
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de la Savoie
- M. DAVID Pascal, délégué de l'EPTB Saône-Doubs
- M. DELEPEAU Gilles, conseiller départemental de la Côte d'Or
- M. FOREL Bruno, président de SM3A – EPTB Arve
- Mme LANGEVINE Agnès, conseillère régionale Occitanie
- Mme LOTTE Catherine, maire de Brussieu (69)
- Mme MARTIN Bénédicte, vice-présidente du conseil régional PACA
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole
- M. PAUL Hervé, vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes Alpes
- Mme PFLIEGER Géraldine, maire de Saint Gingolph (74)
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine de Vaucluse (84)
- Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale déléguée à la ville de Marseille
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de la Haute-Savoie–président du CBRM RM
- Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller départemental de Cannes (06)
- M. WIGT Yves, président du SMAVD – EPTB Durance

#### Membres absents ayant donné pouvoirs du collège élus

- M. AMRANE Olivier, conseiller départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. SADDIER
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à M. WIGT
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry, a donné pouvoir à M. FOREL
- Mme COUTHERUT Sylvie, conseillère départementale de la Haute Saône, a donné pouvoir à Mme OLMOS
- M. CRAUSTE Robert, maire du Grau du Roi, a donné pouvoir à Mme OLMOS
- M. CURTAUD Patrick, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. DELEPEAU
- Mme DEPALLENS Caroline, conseillère départementale du Var, a donné pouvoir à Mme MARTIN
- M. D'ETTORE Gilles, maire de la ville d'Agde, a donné pouvoir à M. PAUL
- M. DURBET Yves, maire de Saint Jean de Maurienne, a donné pouvoir à Mme CRESSENS
- Mme DUVERNOIS Magali, maire d'Exincourt, a donné pouvoir à M. ALPY
- M. ESPITALIER Jacques, maire de Quinson, a donné pouvoir à Mme LANGEVINE
- Mme ESTROSSI-SASSONNE Dominique, sénatrice des Alpes maritimes, a donné pouvoir à M. SADDIER
- Mme GILLY Michelle, maire de Saint Laurent Sous Coiron, a donné pouvoir à Mme PRIGENT
- Mme GUYON Valérie, conseillère départementale de l'Ain, a donné pouvoir à Mme CRESSENS
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à M. BONNETAIN
- Mme JUSTE Christine, adjointe au maire de Marseille, a donné pouvoir à Mme PRIGENT
- M. LEGAY BELLOD Gaël, président du SMABB, a donné pouvoir à M. FOREL
- M. LIME Christophe, conseiller communautaire du Grand Besançon, a donné pouvoir à M. BONNETAIN
- Mme NOGUIER Bérengère, vice-présidente du conseil départemental du Gard, a donné pouvoir à Mme BARBIER
- M. PELLET Yvon, vice-président du conseil départemental de l'Hérault, a donné pouvoir à M. WIGT
- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. ALPY
- Mme PONS Marie-Pierre, présidente du SMVOL – EPTB Orb-Libron, a donné pouvoir à M. DAVID
- Mme QUENARDEL Françoise, maire de Savasse, a donné pouvoir à M. DAVID
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole, a donné pouvoir à Mme MARTIN
- M. ROUVIER Armand, maire de Brenon, a donné pouvoir à Mme PHILIP
- Mme VENTRON Amapola, conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, a donné pouvoir à M. PAUL
- M. VIOLA André, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à Mme LANGEVINE

- M. WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional Bourgogne-Franche-Comté, *a donné pouvoir à Mme BARBIER*  
(50 voix : 21 présents et 29 pouvoirs)

#### **Membres présents du collège des usagers non-économiques :**

- M. BLAIN Pascal, représentant de France Nature Environnement (FNE) Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de la consommation, du logement et cadre de vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- M. CAILLEBOTTE Philippe, comité régional Rhône-Alpes Canoë-kayak
- Mme COLARD Françoise, membre d'UFC que choisir région PACA
- M. COSSIAUX Bruno, personnalité qualifiée au comité de bassin, artisan batelier,
- M. COURSAT Jean-Pierre, administrateur de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de la consommation, du logement et cadre de vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC-QUE-CHOISIR PACA
- Mme LALET Nadège, juriste de la FDPPMA de Haute-Savoie
- Mme LARGUIER Muriel, personnalité qualifiée au comité de bassin, membre du CESER Occitanie
- Mme LORENZI Frédérique, membre de Franc nature environnement (FNE) PACA
- Mme MARAIS Julie, responsable technique de la FDPPMA du Gard
- Mme POUMEY Jennifer, chargée de mission à Surfrider
- PULOU Jacques, membre de France nature environnement (FNE) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône
- Mme VIGNON Cathy, membre de France Nature Environnement (FNE) Languedoc-Roussillon
- Mme WATT Hélène, directrice de la FDPPMA Isère

#### **Membres absents ayant donné pouvoir du collège des usagers non économiques**

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, France Nature Environnement (FNE) Bourgogne *a donné pouvoir à Mme VIGNON*
- Mme CARIOU Florence, membre de la fédération française de canoë kayak, *a donné pouvoir à M.CAILLEBOTTE*
- Mme CURRIER Evelyne, membre de l'UNAF – URAF de la région PACA *a donné pouvoir à Mme COLARD*
- M. FORESTIER Nicolas, représentant de ASSECO-CFDT,, *a donné pouvoir à M. FAURE*
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie, *a donné pouvoir à M. BRELY*
- Mme MARCON Camille, chargée de mission à la FDPPMA de Saône-Loire, *a donné pouvoir à M. BRELY*
- M. PATIN Bernard, membre de France nature environnement PACA, *a donné pouvoir à Mme LORENZI*
- M. POUPEL Jean-Christophe, responsable du bureau écorégional Alpes WWF-France, *a donné pouvoir à M. PULOU*
- M. ROUSTAN Claude, président FDPPMA des Alpes de Haute-Provence, *a donné pouvoir à Mme WATT*
- Mme SAVELLI Christelle, directrice de la fédération régionale des chasseurs de PACA, *a donné pouvoir à M. COURSAT*
- Mme BASCOUL Simone, représentant la CLCV Occitanie, *a donné pouvoir à M. FAURE*
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre d'UNAF-URAF Bourgogne-Franche-Comté, *a donné pouvoir à M. PULOU*  
(31 voix : 19 présents et 12 pouvoirs)

#### **Membres présents du collège des usagers économiques :**

- M. BAYARD Marc, président de l'association environnement industrie
- Mme BERNARD Josiane, responsable laboratoire et STEP des Teintures et Impressions de Lyon
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes – directeur développement carrières Sté Eiffage
- M. CHASSAGNARD Cyril, Directeur régional Centre Est de Véolia eau France
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme DE MAULEON Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DIVET Eric, directeur régional de la compagnie nationale du Rhône (CNR)
- M. D'YVOIRE Henry, sylviculteur, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

- M. GRAVIER Eric, directeur industriel des Papeteries Gemdoub
- M. GUILLOT Hervé, directeur EDF – coordination de l'eau Rhône-Méditerranée
- Mme GUISSÉPIN Véronique, chargée prévention sécurité et environnement à la chambre syndicale de métallurgie de Haute Savoie
- M. HERISSON Pierre, représentant du comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom Specialities
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. PERRIN Nicolas, président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce de Saône-Doubs-Haut-Rhône
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la départementale d'agriculture de la Drôme

### **Membres absents ayant donné pouvoir du collège des usagers économiques**

- M. BEAL Michaël, président du syndicat des pisciculteurs du sud-est, *a donné pouvoir à M. DIVET*
  - Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société RTDH, *a donné pouvoir à M. BAYARD*
  - M. DESTAINVILLE Dominique, Ingénieur indépendant agro-alimentaire, *a donné pouvoir à Mme de MAULEON*
  - Mme ENRICI Marie-Hélène, Rhodia opérations – environnement expert, *a donné pouvoir à M. CHARRIE-THOLLOT*
  - Mme HECTOR Marie-Pascale, ARKEMA, responsable environnement, *a donné pouvoir à M. BAYARD*
  - M. IVALDI Jean-Luc, directeur général de la société du Canal de Provence, *a donné pouvoir à M. DIVET*
  - M. LEVEQUE Patrick, président de la chambre départementale d'agriculture des Bouches du Rhône, *a donné pouvoir à M. ROYANNEZ*
  - M. MOLINERO Christian, représentant du comité national des pêches maritimes et des élevages marins, *a donné pouvoir à M. GUILLOT*
  - M. PAYAN Jacques, Union française des industries pétrolières - délégué régional UFIP PACA, *a donné pouvoir à M. CHARRIE-THOLLOT*
  - Mme PEREZ Laurence, Directrice régionale Sud PACA de Suez eau France, *a donné pouvoir à M. BOUCHER*
  - Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice juridique de B.R.L, *a donné pouvoir à M. BOUCHER*
- (31 voix : 20 présents et 11 pouvoirs)**

### **Membres présents des représentants du collège de l'ETAT (33 représentants) (Préfets – Ministères - Établissements publics)**

- **Le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes**, M. Pascal MAILHOS
- **Le Préfet de la région PACA** est représenté par M. Philippe SCHONNEMAN
- **Le directeur de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, délégué de bassin**, M. Philippe DENEUVY
- **L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne Rhône-Alpes** est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- **La directrice du CERAMA Méditerranée**, Mme Gaëlle BERTHAUD
- **Le directeur de la DREAL Occitanie**, est représenté par M. Pierre VINCHES
- **La directrice de la DREAL PACA**, est représentée par Mme Hélène SOUAN
- **Le directeur de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes**, est représenté par M. Guillaume ROUSSET
- **La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes** est représentée par Mme Alice NERON
- **Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes** est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- **La directrice de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes** est représentée par M. Daniel BEUZIT
- **Le directeur général du BRGM** est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- **Le directeur général de l'Office français de la biodiversité** est représenté par M. Jacques DUMEZ
- **Le directeur de l'Office national des forêts (ONF)** est représenté par M. Eric DUBOIS

### **Représentants du collège de l'Etat absents ayant donné pouvoir**

- **Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté**, *a donné pouvoir à la SGAR Auvergne-Rhône-Alpes*
- **Le directeur de la DREAL Grand Est**, *a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- **Le commissaire à l'aménagement des Alpes**, *a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- **Le directeur de la DRAAF Occitanie**, *a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*
- **Le directeur interrégional de la mer Méditerranée (DIRM)**, *a donné pouvoir à la DREETS*

- **Le directeur de la délégation régionale académique de la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à la DREETS**
- **Le directeur des voies navigables de France (VNF), a donné pouvoir au BRGM**
- **Le directeur général d'IFREMER, a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**
- **La direction de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), a donné pouvoir au BRGM**
- **La directrice du conservatoire de l'espace du littoral et des rivages lacustres, a donné pouvoir à l'office français de la biodiversité**
- **La direction régionale de santé (ARS), a donné pouvoir à la DRFIP**
- **Le directeur du parc national de Port Cros, a donné pouvoir à CEREMA**
- **Le directeur du parc national des Ecrins, a donné pouvoir à CEREMA**
- **Le directeur du Grand port maritime de Marseille, a donné pouvoir à la DREAL Occitanie**
- **La direction de la délégation de façade de l'Office français de la biodiversité, a donné pouvoir à l'Office français de la biodiversité (représenté par M. Dumez)**
- **La direction de la caisse des dépôts et consignations (CDC), a donné pouvoir à la DRFIP**
- **Le préfet de la région Occitanie, a donné pouvoir au préfet de la région PACA (représenté par M. Schonneman)**
- **Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Le préfet maritime de la Méditerranée, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

**(33 voix : 14 présents et 19 pouvoirs)**

▪ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

- – M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- – Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique Rhône-Méditerranée
- – Mme Sophie-Dorothee DURON, commissaire du Gouvernement auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse